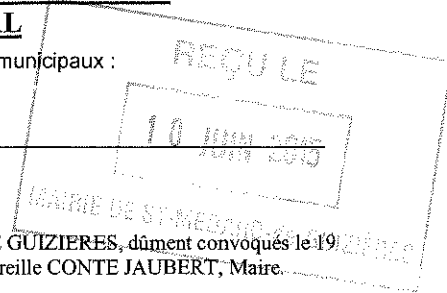




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : **041/2015**

Nombre de conseillers municipaux :  
➤ en exercice : 19  
➤ présents : 15  
➤ votants : 19



**OBJET :**

**TARIFS CAMPING**

Le vingt-six mai deux mil quinze, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIÈRES, dûment convoqués le 19 mai 2015 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

**PRESENTS :** Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Colette ALMODOVAR, M. Gérard DUMOULY, Mme Stéphanie LE MERDY, Mme Maïté RESSE, M. Bernard GUEZOU, M. Jean Marie BERTHIER, M. Frédéric BERCE, Mme Valérie JARRY, Mme Florence PREVOT, M. Ghislain VALLAT, Mme Lucie CHAMPAGNE, M. Robert DELERIS, Mme Fabienne LARROQUE.

**ABSENTS :** Mme Eliane MAZEAU *procuracion donnée* à Mme Colette ALMODOVAR, M. Richard CROS *procuracion donnée* à Mme Lucie CHAMPAGNE, Mme Nicole ELIAS *procuracion donnée* à M. Robert DELERIS, M. Jean-Luc NOUVEAU *procuracion donnée* à Mme Fabienne LARROQUE.

Madame Colette ALMODOVAR a été élue secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité des membres présents et représentés : 19 Votes, 1 Contre (M. Guézou), 5 Abstentions (MM Bercé, Deleris, Nouveau et Mmes Elias et Laroque), 13 Pour,**

- ✓ Décide d'annuler et remplacer la délibération n° 006-2013 du 22 mars 2013.
- ✓ De fixer les tarifs du Camping en incluant la taxe de séjour instaurée sur tout le territoire par la Communauté d'Agglomération du Libournais soit 0.22€ par personne et par nuitée hors réductions et exonérations réglementaires à savoir :

Exonération du montant de la taxe de séjour :

- ✚ Les personnes mineures ; (moins de 18 ans)
- ✚ Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- ✚ Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire ;
- ✚ Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine.

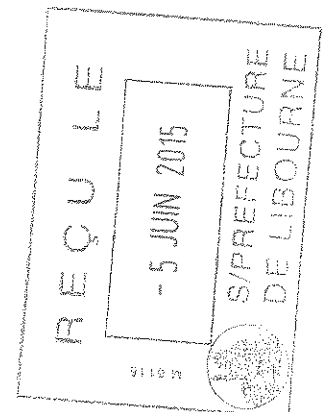
Il n'existe plus d'exonérations facultatives.

Réductions sur le montant de la taxe de séjour :

Les membres de familles nombreuses porteurs de la carte d'identité relative aux réductions accordées aux familles nombreuses et aux militaires :

- 30% pour les familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans
- 40% pour les familles comprenant 4 enfants de moins de 18 ans
- 50% pour les familles comprenant 5 enfants de moins de 18 ans
- 75% pour les familles comprenant 6 enfants de moins de 18 ans

	TARIFS
Emplacement journalier pour :	
- 2 personnes	0.44 €
- 1 véhicule	8.56 €
- 1 toile de tente	9.00€
Emplacement journalier pour :	
- 2 personnes	0.44€
-	12.56 €
- 1 véhicule et 1 caravane ou 1 camping car	13.00€
Personne supplémentaire/jour	3.78 € + 0.22€ = 4.00€
Enfants de 2 à 10 ans/jour	2.50 €
Electricité/jour	3.20 €
Montant forfaitaire pour un mois d'installation (30 jours consécutifs)	350.00€ Dont 0.22€/pers/nuitée



- ✓ Du versement de cautions :
  - 50€ de 1 à 3 nuits
  - 150€ de 4 à 10 nuits
  - 300€ au-delà de 10 nuits

Certifié exécutoire,  
Déposé à la Sous-Préfecture le 05 juin 2015  
Publié le 10 juin 2015  
ST MEDARD DE GUIZIÈRES, le 10 juin 2015

Le Maire,  
**Mireille Conte Jaubert**

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 28 mai 2015

Le Maire,

**Mireille Conte Jaubert**

